



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	12 ^{eme}
Nom de site	RUE DE LA DURANCE	Numéro	15045U5
Adresse du site	187, avenue Daumesnil	Hauteur	R + 6 (28,10 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation et Bureau
Type d'installation	Ajout de la fréquence LTE 1800/2100 MHz sur un site 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	21/07/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	25/06/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	25/08/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange est conduit à modifier un relais sur cet immeuble.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'activation des fréquences 1800/2100 MHz dans la 4G d'un site existant en 2G/3G/4G sans modification des antennes existantes (fréquences 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 70°, 190° et 310°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans un rayon de 10m des antennes	Tilts (degrés)	Entre 4° et 10°
Estimation	70° < 4 V/m, 190° < 4 V/m et 310° < 3 V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6
Divers			

Incidence visuelle

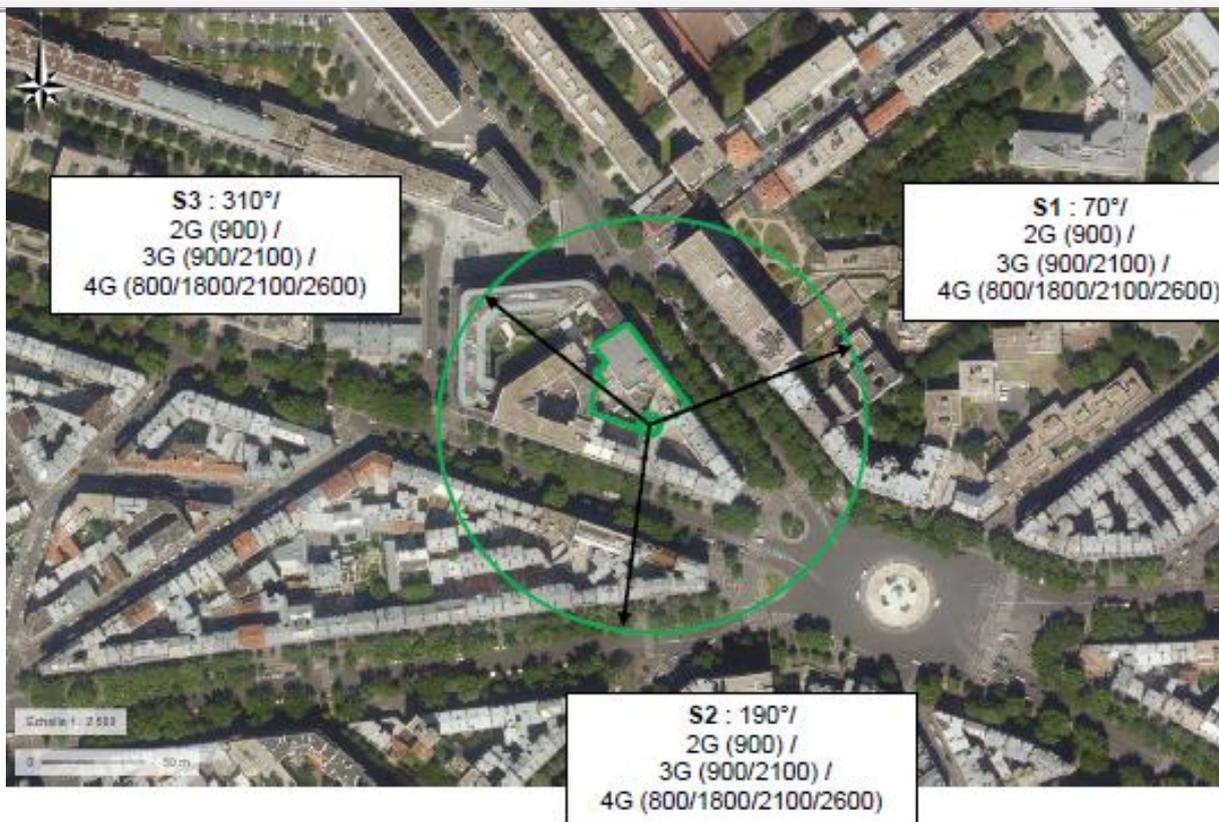
Intégration antennaire	Trois antennes panneaux intégrées dans une fausse cheminée peinte dans un ton gris clair. Les antennes resteront inchangées. Installation de 6 modules à proximité des antennes.		
Zone technique	Local technique en terrasse.		
Hauteur antennes/sol	27,05 m		

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



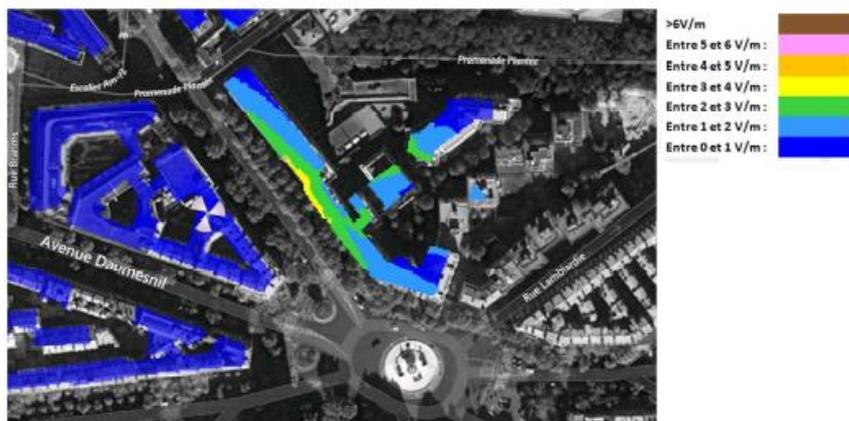
AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 21 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 190°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 24m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 310°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 18m.



	Azimut 70°	Azimut 190°	Azimut 310°
Niveau maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	21 m	24 m	18 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas d'impact visuel

Vue des Azimuts

Azimut 70° :



Azimut 190° :



Azimut 310° :

